



Consultation sur l'éventualité d'un accord de partenariat économique global avec l'Inde

Mémoire présenté à Affaires mondiales Canada

Janvier 2026

Table des matières

Présentation Les Éleveurs de porcs du Québec	3
Responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec	4
Portrait du marché indien	5
Obstacles aux commerce	6
Intérêts stratégiques	7
Conclusion	8
Contacts.....	9

Présentation

Les Éleveurs de porcs du Québec

Depuis 1966, les Éleveurs de porcs du Québec (ÉPQ) ont comme mission de représenter et de promouvoir les intérêts de tous les producteurs et productrices de porcs de la province en valorisant leur profession ainsi que leur produit. Nous veillons sur les conditions de mises en marché en nous assurant qu'ils permettent d'assurer la prospérité et la pérennité des entreprises porcines québécoises. Nous entretenons ainsi des liens accrus avec les autres acteurs de la filière porcine, les intervenants régionaux, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté afin de pouvoir mener notre mission à bien.

Les ÉPQ représentent plus de 2 400 éleveurs et éleveuses de porcs répartis à l'échelle du Québec, dont 25 % ont moins de 40 ans et représentent la relève du secteur et 32 % sont des femmes. La filière porcine québécoise emploie 38 000 personnes, directement et indirectement.

Environ 70 % de la production porcine québécoise est exportée, dans environ 70 pays, ce qui fait du porc du Québec un produit très prisé partout dans le monde. Ces exportations totalisent un peu plus de 2 milliards de dollars et représentent 45 % des exportations totales de viande de porc du Canada et 5 % du commerce mondial.

Au Québec, le secteur porcin génère des retombées économiques de plus de 3,7 milliards de dollars. Les éleveuses et éleveurs de porcs sont fiers de contribuer au développement économique et de nourrir quotidiennement les Québécois et Québécoises. Localement, la viande fraîche de chez nous répond à près de 80 % de la demande des consommateurs et consommatrices du Québec. Les produits de porcs sont transformés à 100 % au Québec, ce qui permet de maximiser les retombées en permettant de conserver la pleine valeur ajoutée.

Responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec

Les ÉPQ assument un leadership continu en matière de responsabilité sociale, de santé et bien-être animal et d'écoresponsabilité. En 2014, l'organisation a par ailleurs été la première organisation porcine au monde à s'être dotée d'un plan de responsabilité sociale. Le plus récent bilan en matière de responsabilité sociale a été déposé en novembre 2025. Il détaille les progrès réalisés dans tous les volets de la responsabilité sociale, soit la gouvernance, la performance économique, le bien-être animal, la santé animale et la salubrité, la gestion de l'environnement et le mieux-être des travailleurs et travailleuses et les relations avec la communauté. En 2026, les ÉPQ poursuivent leurs efforts en préparant un nouveau plan de responsabilité sociale qui sera adopté en juin. Cette démarche démontre l'innovation dont l'organisation et les éleveurs et éleveuses font preuve au quotidien.

De plus, en 2023, les ÉPQ ont adopté une charte sur l'équité, la diversité et l'inclusion, devenant ainsi, au Québec, la première organisation syndicale agricole à le faire.

Portrait du marché indien

L'Inde est aujourd'hui le pays le plus peuplé au monde, avec environ 1,46 milliard d'habitants, soit près de 18 % de la population mondiale. Cette importante démographie en fait un marché potentiel majeur pour de nombreux produits agroalimentaires. Toutefois, en ce qui concerne la viande porcine, la taille du marché doit être analysée avec prudence, puisque la consommation est fortement influencée par des facteurs culturels, religieux et sociaux.

La consommation de porc en Inde demeure marginale à l'échelle nationale. Elle est limitée par les interdits religieux associés à l'islam, par les normes culturelles dominantes dans l'hindouisme et par un tabou social persistant entourant la production porcine traditionnelle. La demande se concentre donc dans certaines régions bien précises, notamment les États du Nord-Est, comme l'Assam, le Nagaland et le Mizoram, ainsi que dans quelques États de l'Est et du Sud. Les régions côtières de Goa et du Kerala présentent également une consommation plus élevée, le porc y étant intégré à certaines cuisines locales. Ces zones se distinguent par une présence plus importante de populations chrétiennes ou tribales, pour lesquelles la consommation de porc est culturellement acceptée.

À l'échelle nationale, la consommation de porc est non seulement faible, mais aussi en déclin. Elle est passée d'environ 263 000 tonnes en 2023 à une projection de 241 000 tonnes en 2026. Malgré cette tendance, l'Inde demeure un importateur net de porc afin de répondre à une demande spécifique provenant principalement du secteur hôtelier, de la restauration et des institutions, ainsi que d'un segment restreint de consommateurs urbains à revenu élevé.

Les importations concernent surtout des produits transformés ou congelés à valeur ajoutée, tels que le bacon, le jambon et les saucisses. La demande se concentre dans les grandes métropoles, où elle est soutenue par le tourisme international, la présence d'expatriés et la popularité croissante de cuisines étrangères.

Obstacles aux commerces

L'accès au marché indien pour les produits porcins canadiens est freiné par une combinaison d'obstacles réglementaires, sanitaires, administratifs et logistiques. En l'absence d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Inde, les exportations canadiennes de porc sont soumises au régime de la nation la plus favorisée. Bien que plusieurs produits porcins affichent des droits de douane nuls, ces conditions tarifaires favorables demeurent largement théoriques, puisque les échanges sont principalement limités par des barrières non tarifaires.

Les exigences sanitaires constituent l'un des principaux obstacles. L'Inde applique un cadre réglementaire strict visant à prévenir l'introduction de maladies animales, notamment à travers la *Livestock Importation Act*, les règlements de la Food Safety and Standards Authority of India et l'obligation d'obtenir un *Sanitary Import Permit* délivrés par les autorités compétentes. L'obtention de ce permis exige une documentation exhaustive, incluant des certificats sanitaires détaillés et l'approbation préalable des établissements de transformation par les autorités indiennes. Cette procédure limite fortement le nombre d'exportateurs admissibles et accroît les coûts de conformité.

Ces exigences sanitaires s'accompagnent d'obstacles administratifs importants. Les exportateurs font face à des délais de traitement imprévisibles, à une coordination complexe entre les autorités centrales et étatiques et à une interprétation variable des normes selon les points d'entrée. Cette instabilité réglementaire réduit la prévisibilité commerciale et complique l'établissement de relations d'affaires durables, favorisant plutôt des échanges ponctuels.

À ces contraintes s'ajoutent des faiblesses logistiques structurelles. Le manque d'infrastructures de stockage réfrigéré et de transport sous température contrôlée limite la distribution des produits porcins importés, réduit leur durée de conservation et affecte leur rentabilité. Ces contraintes expliquent pourquoi la demande pour le porc importé demeure concentrée dans les grandes zones urbaines et dans le secteur hôtelier, de la restauration et des institutions.

Intérêts stratégiques

Le secteur porcin québécois est actuellement fortement intégré au marché nord-américain, en particulier aux États-Unis. Cette concentration expose les producteurs et productrices à divers risques, notamment des tensions commerciales, des fluctuations réglementaires et des enjeux géopolitiques. Dans ce contexte, la diversification des débouchés constitue un enjeu stratégique important afin de renforcer la résilience de la filière porcine québécoise.

Un rapprochement commercial avec l'Inde s'inscrit dans cette logique de diversification. Même si les volumes exportés demeuraient limités, l'ouverture ou la consolidation d'un accès au marché indien permettrait de réduire la dépendance à un nombre restreint de marchés et d'élargir les options commerciales à long terme.

Un accord ou un cadre de coopération renforcé pourrait également améliorer la prévisibilité réglementaire. En clarifiant les exigences sanitaires, en stabilisant les procédures de certification et en instaurant des mécanismes de dialogue bilatéral, un tel cadre faciliterait la planification des investissements et le développement de relations commerciales durables pour les entreprises québécoises.

Par ailleurs, bien que restreint, le marché indien comprend des segments à valeur ajoutée auxquels le porc québécois pourrait accéder, notamment dans les grandes métropoles et le secteur hôtelier, de la restauration et des institutions. Le Québec pourrait ainsi se positionner comme fournisseur de produits porcins de niche, reconnus pour leur qualité sanitaire, leur traçabilité et le respect des normes de bien-être animal.

Enfin, les Éleveurs de porcs du Québec disposent d'un avantage comparatif en matière de responsabilité sociale, de pratiques responsables et de standards élevés de production. Ces éléments constituent des leviers crédibles pour renforcer l'acceptabilité du porc dans certains segments du marché indien et pour positionner le Québec comme un partenaire fiable dans une approche graduelle et à long terme.

Conclusion

Le marché indien du porc présente un potentiel limité à court terme, en raison de contraintes culturelles, sanitaires, réglementaires et logistiques importantes. Malgré son poids démographique, l'Inde demeure un marché intéressant pour les exportations porcines, caractérisé par une demande concentrée dans certains segments urbains et institutionnels, ainsi que par des exigences d'accès élevées.

Toutefois, dans un contexte de forte intégration du secteur porcin québécois au marché nord-américain, la diversification des débouchés constitue un enjeu stratégique majeur. Un rapprochement commercial avec l'Inde ne doit pas être envisagé comme une solution axée sur les volumes, mais plutôt comme un levier de gestion du risque, de positionnement stratégique et de création de valeur à long terme.

Un accord permettrait d'améliorer la prévisibilité réglementaire, de faciliter l'accès à des segments à valeur ajoutée et de mettre en valeur les standards élevés du Québec en matière de salubrité, de traçabilité, de bien-être animal et de responsabilité sociale. À ce titre, les Éleveurs de porcs du Québec disposent d'atouts crédibles pour se positionner comme partenaire responsable et fiable.

Dans cette perspective, une approche ciblée, graduelle et fondée sur des partenariats durables, apparaît comme la voie la plus appropriée pour envisager une ouverture accrue du marché indien au secteur porcin québécois.

Contacts

Pour toutes questions se rapportant à ce document, vous pouvez contacter

Sophie Perreault
Directrice générale
sperreault@leseleveursdeporcs.quebec

Tristan Deslauriers
Directeur des relations publiques et secrétaire général
tdeslauriers@leseleveursdeporcs.quebec, 819-388-3504